

CHAPITRE I

Antiquités de Fuveau (1). — Celtes. — Massaliotes. — Premières traces de l'Évangile. — Emplacement de la première agglomération et de la paroisse du début. — Administration par les moines de Saint-Victor. — Les plus anciennes mentions du nom de Fuveau. — Faits et hommes marquants, jusqu'au XIII^{me} siècle.

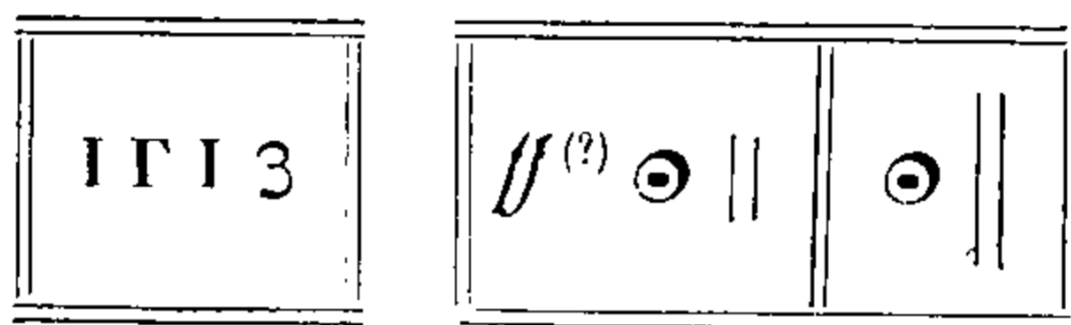
Toutes les périodes de l'archéologie, comme tous les âges de l'histoire, s'expliquent l'un par l'autre. Là où il y a brique romaine, là se trouve silex... A Fuveau, comme à Saint-Maximin, Trets, Bayle, Meyreuil, etc., nous avons suivi les traces humaines depuis les Celtes jusqu'à nos jours. Et si, à Fuveau, la moisson des objets préhistoriques est beaucoup moins abondante qu'auprès des grottes de l'Olympe et du Mont-Aurélien, près la source de l'Arc, il reste néanmoins certain que flèches, racloirs, fusaiolles, ont été découverts

(1) Fuveau, commune du canton de Trets, arrondissement d'Aix, Bouches-du-Rhône, se trouve à 34 kilomètres de Marseille et à 14 kilomètres d'Aix. Sa population est de 2200 habitants.

aux quartiers de Saint-Michel et de Mime. Nous avons aussi, de ce dernier lieu, une médaille dont l'argent porte en effigie le lion, à l'envers de l'inscription « MASSA ».

Deux autres pièces de monnaies massaliotes, originaires du quartier des Baumouilles, sur le chemin de Fuveau à Trets, ont été remises par nous à M. S. Depousier.

Dans ce même lieu des Baumouilles, signalons encore ce petit monument que nous avons extrait du flanc d'un mur romain.



M. Bargés, ancien professeur d'hébreu à la Sorbonne, nous écrivit à son sujet :

« Cher abbé Chaillan, le fragment que vous m'envoyez ne contient aucun signe moderne ni arabe, ainsi qu'on vous l'a dit ; mais l'inscription se compose de quatre lettres grecques qui forment le mot *igiz*, si toutefois la dernière lettre est un « zêta » comme je le conjecture. Sur le revers je ne vois qu'un peu d'ornements d'architecture. Tant qu'on ne possèdera que ce fragment, il sera impossible de rien décider sur la nature du monument dont il a dû faire partie. Je vous le renvoie donc, avec l'espoir que vous continuerez vos intéressantes recherches et que vous arriverez à un résultat plus complet sur ce débris de poterie. . . . »

Eh bien, le résultat de nos nouvelles enquêtes aux Baumouilles ne nous ayant plus rien révélé de gréco-

massalien, nous avons voulu soumettre l'*igiꝛ* problématique au directeur de la Revue Epigraphique de France.

Il nous a répondu que la tournure de l'inscription *igiꝛ* paraissait fort bizarre, et qu'il était difficile d'interpréter le reste, comme d'ailleurs, beaucoup de marques sur briques ou sur amphores ... (1)

Un sort identique est réservé à un fragment lapidaire arraché à une construction gallo-romaine, de forme ronde, dans le même périmètre cadastral.

. PEI

Ces trois lettres, quoique d'une bonne époque, ne nous apprennent qu'une partie de nom italien.

A la Grand'Bastide, dans le coin occidental du cabanon de Madame veuve Célestin Barthélemy, est apposé un morceau d'épithaphe découvert par MM. Bourrelly et Raimbaud, et qui contient les lettres suivantes :

EX TESTA

C V

On doit lire « *ex testa* » [mento] *cu* [ravit].

Sur la partie la plus élevée du vieux *Castellas* — près Bellevue — git un cimetière gallo-romain. En fouillant, avec le jeune ouvrier mineur Auguste Martin, les nombreuses sépultures communes, qui y sont contenues, nous avons discerné, gravée sur une tuile, une épithaphe de deux lignes.

(1) « // (?) ⊙ || ⊙ || — *s(?) oio f(?) (ecit)* — serait douteux, bien que le nom *soio* n'a rien de rigoureusement impossible, étant consacré à une déesse de l'Ardèche... »

La trace des lettres est sortie trop fruste pour qu'on puisse l'expliquer. Mais, à côté même, nous avons recueilli avec soin une figure ou masque en terre cuite très artistique. Ce masque, avec sa chevelure droite, taillée en brosse raidie, ses yeux fermés, sa bouche ouverte, serait-il un *ex voto* pour guérison de cécité? — Les savants auxquels nous avons confié l'examen de cet objet le pensent d'autant plus volontiers qu'il a été trouvé d'identiques modèles d'*ex voto* romain, dans les environs de Lyon.

De ce mamelon rocailleux, autour duquel apparaissent des constructions considérables, très antiques, amphores immenses, meules fort larges, débris de statues payennes, monceaux de briques, poteries céramiques, traversons les Rajols. Là même sont trois gros massifs de bâtisses saturés d'éclats de pierre et de chaux vive. Que penser de leur destination? Voûtes pour villas, citernes, tombeaux, fondation de quelque établissement, ils sont cela ou autre chose, *ad libitum eruditorum*.

Saluons St-Jean-de-Mélessanne avec ses ruines épandues çà et là, des deux côtés de la rivière de l'Arc. A droite, près de l'ancien chemin (Bachasson-Rousset), se trouve un monument long de 1 m. 50, large d'un demi-mètre, bordé de larges tuiles à crochet. A gauche, c'est un amas de débris, de substructions en pierres de tailles, de murs antiques, un aqueduc d'environ soixante centimètres de haut sur trente de large amenant les eaux de la Grand'Bastide à l'établissement romain, des fragments de cipes avec moulures....

Remontons à Mime, sous la ligne même du chemin

de fer, d'où les vivants qui passent peuvent voir les restes des morts : c'est la grande loi des choses de ce monde, l'avenir se prépare avec les restes du passé. Donc, en cette campagne de Mime, MM. Barthélemy, frères, modestes et intelligents propriétaires, nous ont montré et donné des vases de toutes sortes, ainsi que des cruches ayant servi aux tables romaines, plusieurs monnaies des deux premiers siècles. . . .

Il y a dans ce petit domaine, parfaitement tenu, une originale collection de briques : carrées, longues, triangulaires, arrondies sur une de leurs faces : \widehat{V} . La réunion de quatre de ces briques forme un disque : (X) . Ces disques paraissent avoir été destinés à élever des colonnes et supposent tout un système d'appareil qui fait penser aux colonnes d'hypocaustes. . . .

Se révèlent encore, comme pleines d'intérêt, des peintures murales en couleur rouge, bleue ou verte, tantôt unie, tantôt avec des compartiments.

Ces couleurs très vives, quoique exposées plus ou moins, depuis tant de siècles, à l'action de l'air, du soleil et des pluies, sont une preuve certaine que les anciens mettaient dans la composition de leurs peintures à fresque, des matières d'un choix supérieur. Et ces restes d'aqueduc, ces eaux, cette source, et ce puits pour y suppléer en cas de besoin, et ces morceaux de fer qui ont bravé le ravage des temps, et ces mosaïques blanches, toujours en place, toujours visibles, tenues prudemment à l'abri par MM. Barthélemy, est-ce que tout cela ne revêt point ce coquet emplacement d'un charme spécial et caractéristique ?

Le champ de Lambert nous montre quelques blocs

de gros appareil; les environs de la Grand' Bastide exposent aux rayons du soleil une résistante excavation cimentée et pavée de cailloux de torrents, de briques concassées; le ruisseau de la gare, à quelques cents mètres de ladite station, présente sur son bord droit, des constructions datant des âges qui nous occupent.

Le quartier de Saint-Paul nous demande d'inscrire ses marbres blancs, rouges, verts, son vieux bloc troué en forme de bénitier, son carré régulier de maçonnerie ancienne, sa large pierre creuse, ses morceaux de verre remarquablement épais ou à surface irisée.

Les Amandiers! oh! ils sont originaux ces trois bastidons presque exclusivement construits avec des amphores ouvertes, des briques gracieusement variées, des meules en granit. On peut appliquer à cette localité, très riche en ruines romaines, ces vers du poète latin :

Nunc passim vix reliquias... servans
Obruitur...

Mais nous relèverons encore sur ce sol mélancolique des Amandiers : de vétustes pans de murs, assis solidement dans la chaux vive, deux pierres de moulin, huit grosses jarres (haut. 1 m. 50 c.; diamètre, 1 m. 25 c.), une voûte en brique, des restes de four et de cheminée, plusieurs squelettes recouverts de larges tuiles, enfin deux gros blocs de pierre, d'une nature étrangère au pays et qu'on aimerait à redresser, à fouiller sur toutes leurs faces. . .

A la Roquette et aux Sauvaires, nommons des pots en terre rouge pour les aromates, d'autres pots pour

l'eau lustrale, trouvés auprès des morts, aux pieds et à la tête des squelettes. Virgile nous apprend qu'on faisait, aux cérémonies des funérailles, une aspersion religieuse, avec un rameau d'olivier plongé, par le célébrant, dans le récipient-bénitier d'alors :

... *Spargens rore levi et ramo felicis olivæ*
Lustravitque viros...

Enfin des traces gallo-romaines, bien accentuées, existent au quartier de Gouste-Soulet et sur le parcours du chemin traversant le Mont de Gardane.

De cette exploration consciencieuse et patiente, à travers la vaste campagne de Fuveau, il ressort clairement que les premiers habitants furent des Celto-Ligures, visités par les civilisations de Massalia et de Rome (1).

Une conclusion pareille peut se tirer pour l'emplacement même du Fuveau actuel. En effet, les fouilles opérées au siècle dernier et au commencement de celui-ci ont fait découvrir plusieurs tombeaux, tout près du village. Ces tombeaux, les plus nombreux en briques, les autres en plomb, pouvaient bien recéler des monnaies impériales depuis Vespasien jusqu'à Valentinien II ; mais c'est fort à tort, que la *Statistique des Bouches-du-Rhône* mentionne, parmi cette série extraordinaire de pièces de cinq siècles consécutifs, quelques effigies des Papes des V^e et VI^e siècles (2).

(1) Fermiers et maîtres gallo-romains résidaient dans les villas et leurs dépendances disséminées dans les campagnes. Il n'y avait de véritables associations locales, de communautés proprement dites, que dans les villes. Quant aux villages ils ne se sont formés plus tard qu'autour des établissements féodaux et ecclésiastiques.

(2) « Il n'existe aucune monnaie papale ni du V^e ni du VI^e siècle, nous écrit le savant et très aimable M. Laugier, conserva-

De bonne heure la religion chrétienne s'était implantée dans les cités de Marseille, d'Arles et d'Aix, et de là, facilement, elle avait fait irruption au milieu des agglomérations rurales. En suivant la voie aurélienne et les chemins massaliens les semeurs nouveaux jetaient à droite et à gauche le froment de l'Évangile.

Le territoire de Fuveau, du côté de l'Arc, touche à la célèbre voie romaine, tandis que par son centre et son extrême midi, il est sillonné de routes ou carreirades joignant Marseille. Or, précisément ces deux points opposés, Belcodène et Favaric, gardent jusqu'à nos jours les précieux souvenirs qui suivent.

Près des deux pierres terminales de Belcodène (1), publiées par des érudits éminents, se trouvait, vers le VI^e ou le VII^e siècle, un temple chrétien orné de marbres et d'inscriptions. L'*Ecce domus Domini* du dessus de porte du monument de Belcodène rappelle bien, avec son *Pax introeuntibus, pax egredientibus*, les souhaits de bienvenue, les salutations antiques écrits au frontispice des sanctuaires de l'époque en Italie, en Espagne, en Afrique, en France.

teur du Musée des Médailles de Marseille. On n'en connaît qu'à partir de Grégoire III (731-741), et encore sont-elles réellement des monnaies? Les véritables monnaies des Papes apparaissent à l'époque carolingienne; elles ne portent aucune effigie, mais seulement des inscriptions. Quant à la médaille elle n'a commencé à paraître qu'à la Renaissance».

(1) Albanès, dans son *Gallia christiana novissima* tire admirablement partie de ces bornes-limites. La *finis* que nous avons retrouvée à Châteauneuf-le-Rouge et auprès de laquelle nous avons conduit ce prêtre très docte et très regretté l'avait rendu heureux. Il établit alors, preuves en mains, la ligne divisoire des cités et des diocèses d'Aix et d'Arles. Cette démarcation qui se fit au moyen de grands blocs placés par les ingénieurs impériaux, passait par Saint-Antonin, Beurecueil, Châteauneuf, Fuveau, Belcodène...

A Favaric subsiste un autel qui semble d'une époque moins ancienne mais assez rapprochée, probablement, de celle de ladite inscription de Belcodène. Il a environ 80 centimètres de haut, 28 d'épaisseur et 40 centimètres de large. Sur le côté droit et sur le devant sont des sculptures qui représentent feuilles de vignes, grappes de raisins, épis de blé, croix, ornements divers... toutes choses qui entreront, plus tard, peut-être, dans une étude spéciale et plus approfondie (1). Cet autel trouvé par M. Aninard, avocat, devant sa belle résidence, ancienne *celle* des moines de Saint-Victor, a été religieusement et très intelligemment mis à l'abri dans une nouvelle chapelle dudit Favaric.

De pareils monuments authentiques, si rares en notre val, éclairent déjà d'une certaine lumière ce lointain passé du règne de l'Évangile à Fuveau ou dans ses environs; malheureusement, il nous faudra encore des siècles pour arriver à un rayon historique beaucoup plus éclatant. En effet, les invasions des Bourguignons, Visigoths, Maures, etc, ne laissent presque rien debout dans les constructions, presque rien d'écrit dans les archives. Les Carolingiens ont bâti sur des ruines, peu de choses leur survivent...

A cause surtout des guerres perpétuelles et du génie batailleur de la longue époque du moyen-âge, les terres en général, et la plaine de l'Arc en particulier, sont abandonnées aux religieux bénédictins. Ceux-ci prennent les fondations romaines, les stations antiques des

(1) Cf. chapitre IV, Châteaularc.....

vivants et des morts, pour établir leurs couvent et chapelle de Saint-Michel de Fuveau (1).

Tout autour s'élèvent des habitations nombreuses et, sur ce monticule, très longtemps avant l'an mil, une agglomération se forma. Elle s'y maintint peut-être quelques siècles, mais peu à peu elle se déplaça et alla sur le monticule d'en face, se réorganiser, à la mode du temps, en se hérissant de remparts, se couronnant d'une nouvelle église paroissiale ainsi que d'un château fort (2).

Nous voici au XI^{me} siècle. Apparaît, dans les chartes, le nom de Afiuel, puis Afivel, Affuellum, enfin Fuiellum, Fuvel, Fuveau. Cette terminologie autochtone, fort ancienne, est assez fréquente : Allamanon, Alanson, Alhinieu, etc. — L'a initial disparu, les discussions étymologiques restent. — Comme rarement elles se résolvent d'une manière satisfaisante pour tous, nous passerons à d'autres ce problème avec ses conséquences (3).

Fouque, prévôt de l'église d'Aix, avec les chanoines de ladite cathédrale, confirme à Ricard, Abbé de Saint-Victor ainsi qu'à ses moines, l'église paroissiale d'Affuel avec l'église de Saint-Michel (4).

Ces deux sanctuaires, l'ancienne et la nouvelle

(1) Voir Chapitre III: origine de la chapelle de Saint-Michel.

(2) Voir Chapitre V.

(3) Monsieur M. Suzanne, de Fuveau, conseiller alors à la Cour d'Aix, écrit dans le Petit Marseillais du 23 janvier 1898 : « La tradition attribue la fondation de Fuveau à un général Fuvellus ; la tradition a seulement déformé le nom de Fulvius. Or un des lieutenants de César, nommé aux *Commentaires*, livre VIII, s'appelait Quintus *Fulvius* Calvenus. Ce serait le fondateur de Fuveau. *Castrum Fulvium* serait très naturellement devenu *Castrum Fuvillum, Fuvellum, Fuvèu, Fuveau*.

(4) Charte 224^{me} — Saint-Victor.

paroisse, sont reconnus le 18 juillet 1098. Cela nous prouve qu'à cette époque, les mêmes religieux de Saint-Victor qui avaient défriché le sol de Fuveau étaient chargés de pourvoir aux soins des âmes. Par eux la paroisse était administrée; elle était bien distincte de l'église primitive.

Une bulle du 23 avril 1113, signée par le pape Pascal II; une autre bulle d'Innocent II, du 18 juin 1135, confirme les possessions de l'illustre abbaye et nomme également l'église de Saint-Michel de Fuveau avec l'église paroissiale (1).

Honorius III, le 18 juin 1218, énumère les églises *pleno jure spectantes ad sanctum Victorem*, de la vallée de Trets, et y fait figurer Saint-Michel de Fuveau (?) (2).

Dans les actes du cartulaire de Saint-Victor, afférents à l'époque où nous sommes, on trouve fréquemment, parmi les témoins, des personnes de Fuveau.

Ainsi en 1047, Guillaume du *castrum de Afuello*, et son épouse et ses fils et ses filles, avec Girard et Pons, donnent au monastère de Saint-Victor de Marseille une terre du *mansus* d'André, entre Bouc-Cabriès (3).

En 1057 Guillaume de Roque et Amalric, son frère, donnent à Saint-Victor ses droits sur Saint-Julien, diocèse de Fréjus (4). Signent la charte de donation Borrelli du Pin, Aimeric de Belcodène, et Almaric « prêtre de Fuveau ». Cet Almaric semble distinct

(1) C. 848, 844. Idem.

(2) C. 853. Idem.

(3) C. 1069. Idem.

(4) C. 544, 545. Idem.

du codonateur, d'après la charte 545. S'il était le même, on aurait, peut-être, là, une des premières relations entre le nom de *Roque* et de *Fuveau*, telles qu'on les verra dans la suite.

Guillaume de Fuveau cède au prieur de Saint-André d'Agde (Hérault) tout ce qu'il possède dans le territoire *Vivarii* (1). Entre les moines de Saint-Victor et Guillaume de Solliès, etc, devant le vénérable Raymond-Béranger de Barcelone, marquis de Provence, un arrangement à lieu au sujet de quelques droits et de certaines terres contestées. Étaient présents plusieurs évêques et des personnages de marque, parmi lesquels *Hugo de Fuveau*, 13 juillet 1116 (2). Le nom d'Hugo, ou Hugues de Fuveau, est signalé dans une charte du 19 février 1259 (3). Voici la substance de ce document :

« Hugues, sacriste, Hugues, chevalier, Roque, Bertrand, Raymond, etc, tous seigneurs de Fuveau, d'une part ; et frère Sicard, commandeur ou supérieur de l'aumônerie de Saint-Victor de Marseille, frère Bertrand, commandeur, aussi, de la maison de Gréasque, d'autre part. Toutes ces personnes étaient en désaccord sur les limites des territoires de Gréasque et de Fuveau. Elles chargent Geoffroi de Roquevaire de placer des termes et promettent de se conformer exactement à tout ce qu'il décidera ». Suit la délimitation qui part du mamelon et du *vallat* de *Sambolas* (Les Sembles), passe

(1) C. 1108. Acte passé à l'évêché d'Agde, en septembre 1167. Chose curieuse, le donateur s'appelle Guillaume ; l'évêque d'Agde, Guillaume ; le prieur de Saint-André, d'Agde, Guillaume.

(2) C. 805.

(3) C. 1130.

au chemin de Marseille, à la fontaine d'*Aurimie*, aux terres de *Gavarès*, au vallon de *Petarico*, enfin aboutit à la *Colle* des amandiers, *Collam Amendolérias*. A chacun de ces lieux furent placées des pierres terminales.

M. Rouvière, caissier des mines de Gréasque, trouva il y a quelques années, un de ces « termes médiévaux ». La borne a 60 centimètres de haut, sur 30 centimètres de large. Elle a été tirée des carrières de pierres à aiguiser très répandues à Fuveau. Sur une de ses faces se remarque sculptée une crosse, et sur l'autre, l'épée du gardien (1).

Raymond Geoffroi et ses fils rapinaient, dans le val de Trets, certains biens du monastère de Saint-Victor. Guillaume, Abbé de Marseille, se plaint à Raymond-Béranger, comte de Barcelone, marquis de Provence. Des concessions mutuelles ont lieu, un compromis est signé. Jurent de le faire observer ledit marquis de Provence, et *Raymond de Fuveau* (2).

La même année 1156, *Raymond de Fuveau*. est témoin d'un acte passé entre Geoffroi de Signe et l'abbaye de Saint-Victor (3).

Un autre *Raymond de Fuveau* signe un instrument au nom de l'évêque de Marseille. Après des altercations très vives et très longues entre les vicomtes et l'évêque Pierre, de Marseille, l'Archevêque d'Arles, les évêques de Carpentras et de Toulon font accepter une

(1) Ce curieux monument est entre les mains de M. l'abbé Bonifay, ex-curé de Saint-Savournin, près Gréasque, aujourd'hui curé de la paroisse Saint-François d'Assise, boulevard Vauban, Marseille.

(2) C. 702, année 1156.

(3) C. 967.

transaction, le 17 octobre 1164, à Aix, dans le cloître des chanoines. L'assemblée qui se réunit en ce lieu fut très importante et composée de dignitaires ecclésiastiques et laïques (1).

Encore en 1164, *Raymond de Fuveau* (probablement le même que dessus) avait fait une donation, à la Roque, aux moines de Sylvacane.

Or certains héritiers de ce Raymond de Fuveau contestèrent plus tard les termes de cette libéralité. Albéric, Abbé de Sylvacane, exhibe l'acte même, et, après examen, on met fin à la controverse.

L'arrangement fut conclu le 29 avril 1193, dans le cloître de Saint-Sauveur d'Aix. Témoins : Albéric, Abbé de Sylvacane, Bertrand, prieur, Ildefonse, roi d'Aragon, Ildefonse, son fils, comte de Provence, etc (2).

Ont déjà paru prêtres, moines et seigneurs de Fuveau. Voici maintenant un prélat, originaire de ce pays, d'après Fisquet (3) qui, malheureusement, a le tort de ne jamais citer ses sources. La *Chronique de Saint-Victor* dit que Bernard fut six ans Abbé de cette illustre abbaye de Marseille avant d'être Archevêque d'Arles. Le cartulaire nous le montre Abbé en 1127 (4) et le 6 février 1129 (5).

Au mois d'août 1129, Bernard, alors Archevêque d'Arles, signe avec plusieurs autres évêques, le contrat de mariage entre Guillaume, seigneur de Montpellier et Sibylle...

(1) C. 1106.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Fonds de Sylvacane, n° 98.

(3) « Bernard-Garin était du village de Fuveau, au diocèse d'Aix ». *France Pontificale*, Aix. — Le très docte M. Ul. Chevalier, n'a pas plus que moi, trouvé la preuve de cette affirmation qui est, peut-être, une simple tradition.

(4) C. 785, 890.

(5) C. 830.

Le 19 octobre de la même année, il donne aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem l'église de Saint-Thomas de Trinquetaille (1).

P. prieur de Saint-Victor lui écrit en 1129/1136 pour se plaindre des vexations de l'évêque de Marseille.

Il paraît comme légat du Pape en 1130, 1134, 1136, etc. (2).

Il reçoit le Pape Innocent II de passage à Arles, en septembre 1130.

Le 21 février 1131, Ermessende lui rend hommage pour le château de Saint-Chamas, en présence de Raymond des Baux, et le 15 mai de l'année suivante Raymond Geoffroi, vicomte de Marseille, s'acquitte, avec serment, du même devoir, promettant de défendre la vie et les biens dudit Archevêque d'Arles.

Sous l'épiscopat de Bernard, nous devons noter la fondation et dotation de l'église de Saint-Jacques de Saliers (1135), en Camargue, la concession de l'église de Saint-Arroan, près Tarascon, par Montmajour (1136), et la remise, en gage, de la condamine de *Mesenx de l'albar* en Camargue (1137).

L'empereur Lothaire III, dans une lettre de septembre 1136, se plaint vivement à l'Archevêque Bernard du peu d'égards qu'il avait eu pour ses ordres et du mépris où était tombée son autorité souveraine. Il menace de peines afflictives les sujets rebelles et promet des récompenses aux obéissants. Lothaire lui ordonna ensuite de l'aller joindre à Plaisance avec ses

(1) Authentique du chapitre d'Arles, f° 109. — Authentique de Trinquetaille, f° 73.

(2) *Gallia christiana novissima*. (Albanès. U. Chevalier), p. 202 et suiv.

vassaux, *cum militia tua*, et lui annonça qu'il lui envoyait son chapelain pour lui communiquer toutes ses volontés.

L'Archevêque n'obéit pas plus à Lothaire qu'à son successeur. Provençal avant tout, il favorisa son pays contre les prétentions allemandes. Zurita, dans son Histoire d'Aragon, vante l'habileté des Arlésiens dans l'art de la navigation, sous l'administration de notre prélat. La ville d'Arles continuait encore alors d'être renommée par ses richesses et par l'abord des négociants étrangers, alors qu'en France il y avait bien peu de commerce et d'industrie.

Le Nécrologe de Saint Gilles fixe la mort de Bernard I Garin, au 2 mars 1138 (?). Celui de la Canourgue indique les 4 et 6 du même mois.

Au XII^e siècle, dans le cens de blé, dû à Saint-Victor, Fuveau est taxé à III *muis* — modios —. C'est une petite redevance en comparaison de celle donnée par Trets, XV modios ; Favaric-Châteauneuf, V ; Peynier, VIII ; Gardanne, VIII, etc (1).

Guillaume d'Orgnon est coseigneur de Fuveau, en 1259, et Guillaume de Fuveau vend son droit de pâturage à la commune d'Orgnon, en 1130. Jacques Corroseti, prieur de Fuveau, figure dans une charte de 1281, au sujet de la fixation des limites territoriales entre Gréasque et Belcodène, et un parchemin du 17 septembre 1337, nous renseigne sur les quelques setiers de blé payés par le prieur de Fuveau à l'abbaye-mère de Saint-Victor de Marseille (2).

(1) C. 778.

(2) Arch. dép. Saint-Victor, liasse 906 — et C. 1131, etc.
